

La constitution

mention de Dieu dans le préambule. Nous aimerions garder le préambule que nous avons proposé aux premiers ministres des provinces en septembre dernier.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: S'il existe une preuve que nous n'aurons jamais un consensus ou l'unanimité en matière constitutionnelle, c'est bien le fait qu'en juin dernier, les premiers ministres ont rejeté le préambule. Parmi les raisons qu'ils ont données, il y avait le fait qu'il parlait du Canada comme d'une nation. En tous cas, tout le monde sait qu'une certaine province a rejeté le préambule pour cette raison-là.

La motion que nous étudions pourrait être améliorée. Nous espérons que la Chambre aura le temps de le faire, mais je tiens à répéter que lorsque la constitution aura été rapatriée, la procédure de modification nous permettra d'y apporter toutes les améliorations que les Canadiens, les députés au Parlement fédéral et ceux des assemblées législatives des provinces jugeront souhaitables.

Permettez-moi de demander une fois encore à ceux qui auraient l'intention de voter contre la motion sous prétexte qu'elle ne protège pas suffisamment les droits des femmes: Les droits des femmes vont-ils se trouver mieux protégés si la charte est rejetée? Et Dieu va-t-il être davantage respecté avec le rejet de la charte? Quant aux droits des autochtones, seront-ils mieux garantis si la charte est rejetée?

Je dis cela à l'intention de ceux qui hésiteraient à voter en faveur de la motion parce qu'elle présente quelques imperfections. Quant à ceux qui demandent le prolongement du débat, qui prétendent qu'il est encore trop tôt pour la motion, alors qu'en réalité, ils souhaitent qu'elle soit rejetée, et espèrent qu'avec le temps, les tribunaux et les institutions politiques vont finir par avoir raison d'elle, à ceux-là, je dis qu'ils sont bien à l'image de ceux qui, à chaque étape de l'édification de la nation, prétendaient que le moment n'était pas encore venu.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: J'aimerais tout d'abord citer l'exemple du bill que le premier ministre Saint-Laurent, à la fin des années 40, avait proposé pour mettre fin à la procédure d'appel au Conseil privé de Londres et rompre ce lien de type colonial qui faisait que c'était à Westminster que siégeait le tribunal où les procès canadiens étaient jugés en dernière instance. Que pensez-vous que le leader du Parti conservateur de l'époque, M. Drew, eut à dire à ce sujet? Eh bien, il déclare:

... je ne puis m'imaginer quel déshonneur pourrait comporter le fait de différer l'examen de cette mesure jusqu'à la tenue de consultations complètes sur le sujet. J'ai la ferme conviction que l'examen de cette mesure et la discussion des autres questions relatives à la constitution devraient être différés jusqu'à ce que la constitution et son interprétation aussi bien que celle du régime selon lequel ses dispositions seront interprétées, puissent être discutées à fond par les représentants du gouvernement fédéral et des autorités provinciales.

Voilà ce qu'a déclaré le leader du Parti conservateur quand le moment fut venu de cesser de porter les procès en appel devant le Conseil privé de Londres.

Une autre étape importante de l'édification de la nation a été l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. Le 14 février 1949, lors du débat au sujet du projet d'adresse au Roi en vue de l'entrée de cette province dans la Confédération, le leader de l'opposition, George Drew toujours, a indiqué clairement qu'il était favorable à l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, ce qui ne l'a pas empêché de dire:

Il ne faut pas prendre notre constitution à la légère, sous prétexte que le but à atteindre en vaut la peine... Bien qu'il puisse sembler opportun de hâter la procédure, ce n'est pas le temps de couper au plus court et d'amoindrir ainsi le respect de la constitution... Voilà pourquoi, si louable que soit son objet, il ne faut pas adopter cette ligne de conduite... Ainsi que je l'ai déjà dit, pour procéder convenablement, il faudrait maintenant consulter les provinces.

Avons-nous besoin d'un autre exemple?

Des voix: Oui, oui.

M. Trudeau: Nous entendons les mêmes arguments, les mêmes temporisations, et sans doute aussi les auteurs des discours sont-ils les mêmes.

En 1949, on cherchait à apporter des modifications à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui consistaient à modifier un amendement à la constitution, soit l'alinéa (1) de l'article 91. En écoutant parler l'honorable chef de l'opposition (M. Clark) aujourd'hui, on croirait entendre M. George Drew qui a déjà tenu ces propos:

Cette motion ne devrait pas être adoptée avant la conférence qui doit avoir lieu après la fin de la présente session, étant donné le caractère restreint du problème constitutionnel.

Je ne pense pas que quelqu'un ici ait apporté un seul argument probant indiquant pourquoi cette question ne peut attendre jusque-là. Y a-t-il urgence?... Compte tenu de ce que certains premiers ministres provinciaux ont déjà déclaré au sujet des malentendus qui pourront résulter de cette approche fragmentaire... Je crois que nous jouons un jeu très dangereux si nous adoptons la résolution et si les représentants des provinces ne sont convoqués qu'après le fait accompli, après que cette étape définitive aura été franchie.

Le débat sur le drapeau en décembre 1964, a constitué une autre étape fondamentale dans l'histoire de notre pays. Je ne vais vous citer qu'une seule phrase parce que des députés l'ont déjà rappelé et que d'autres qui ont participé à ce débat, siègent encore de l'autre côté. On se rappelle que M. Diefenbaker s'appliquait à faire la preuve que M. Pearson semait la discorde, dont les effets se feraient sentir bien au-delà de la présente génération. Voici ce qu'il a déclaré en termes non équivoques:

Depuis quelques mois, l'unité nationale a subi des torts immenses, plus que ce que j'en ai jamais vu de toute ma vie.

Permettez-moi maintenant de vous rapporter un fait historique vécu par un témoin oculaire. L'histoire a paru dans la livraison de samedi dernier du *Citizen* d'Ottawa. Le témoin en question est M. David Kwavnick, professeur agrégé de sciences politiques à l'Université Carleton. Permettez que j'en cite quelques mots:

Je me souviens avoir passé presque toute la journée du 14 décembre 1964 dans les tribunes de la Chambre des communes pour assister au point culminant de ce long et acrimonieux débat sur le drapeau.

M. Diefenbaker était chef de l'opposition. Voici la suite:

... d'importants secteurs de la population réagissaient comme si le gouvernement allait délibérément et sadiquement profaner leur histoire et leur patrimoine. Le pays n'avait jamais été aussi divisé, semble-t-il, depuis 1917.

Je m'excuse pour le passage suivant:

Je vois encore Tommy Douglas dire à la Chambre que, même s'il approuvait la mesure, il n'aimait pas la manière avec laquelle le gouvernement cherchait à la faire adopter: qu'en ayant recours à la clôture, le gouvernement avait laissé passer une occasion en or d'unir le pays; qu'au lieu de fournir au pays un emblème d'unité, il lui imposait un symbole de division. Et tout cela semblait si logique à l'époque.

Aux petites heures du matin, M. Pearson prenait la parole pour conclure le débat. L'atmosphère à la Chambre était tendue et malsaine. Lorsque fut annoncé le résultat du vote, M. Diefenbaker se leva, leva le poing et hurla des imprécations que l'on ne put entendre dans le tumulte. J. Waldo Monteith donna un coup de poing sur son pupitre et sortit en jurant de la Chambre. D'autres députés conservateurs demeurèrent silencieux, l'œil hagard mais rempli de haine.

Voilà comment nous avons obtenu notre drapeau.